



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 18 février 2021 à 20 heures à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 11 février 2021

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., M CARETTE C. ; Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., M BOUCHEREAU F., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-L, Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., Mme PETITEAU M-E, M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

EXCUSE : M GUILLOU V.

POUVOIR : M GUILLOU V. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Mme FONTENEAU C. est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 a été approuvé.

DÉCLARATION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

M le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 11 février 2021 :

- E 1831 1 Impasse de la Fleurancellerie 370m²
appartenant aux consorts BOURGET (demandé par Me PENARD à Vallet). Parcelle située en zone Ub du PLU.

Après avoir pris connaissance de cette déclaration et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ce bien.

Le Maire est chargé de transmettre cette déclaration.

SUBVENTION 2021 POUR L'ASSOCIATION CROC'LOISIRS JEUNESSE

Monsieur le Maire présente la demande de l'association « Croc'Loisirs jeunesse » gestionnaire de la périscolaire, du centre de loisirs et de l'accueil jeunes. L'association ne peut pas se projeter dans l'avenir en raison des différentes mesures sanitaires. Elle ne peut pas brasser les enfants mais elle doit avoir autant

d'animateurs. La masse salariale représente 70% des charges. L'association prévoit un déficit de 21 000 € suivant les futures mesures gouvernementales. L'association demande à ce que la municipalité puisse leur venir en aide en cas de besoin.

Il est rappelé la convention de partenariat décidé lors du conseil municipal du 8 juillet 2019.

Il est rappelé que chaque année la CAF verse à la commune une dotation en fonction du CEJ (contrat enfance jeunesse).

Ce contrat a été renouvelé le 26 mars 2019.

Cette aide est allouée par rapport aux actions suivies par Croc loisirs et la mairie, aux postes de coordinateurs.

A partir de cette année, la somme qui revient à Croc Loisirs sera versée directement à l'association, soit 17700 euros pour 2021.

La Commission enfance va rencontrer l'association aux mois de juin et novembre pour effectuer un point sur leur situation financière.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 33 000 €
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapprochant de cette affaire.

SUBVENTIONS 2021

Mme DURAND A. expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions pour l'année 2021. Elles ont été présentées au sein de la commission « Associations ».

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2021.

STE DE CHASSE	250,00 €
A.R.C.T. FOOTBALL	1.500,00 €
APE	200,00 €
UNC AFN	100,00 €
Yoga Vallet	100,00 €
ASCR	1 500,00 €
TWIRLING	360,00 €
Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)	2.000,00 €
DIVERS pour demandes non reçues	4.000,00 €
TOTAL	10 010,00 €

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapprochant à cette affaire
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget primitif 2021

SUBVENTION 2021 POUR LA GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique la situation de l'association. Début 2020, l'association avait rencontré la mairie pour expliquer leurs problèmes financiers.

Pour les aider, la municipalité avait voté une subvention de 6800 euros.

Finalement cette somme n'a pas été versée du fait de l'arrêt du restaurant scolaire pendant plusieurs mois.

Après versement des aides de l'état, leur compte est resté positif.

Actuellement, la majorité des membres de l'association est démissionnaire. Si l'association se reforme avec de nouveaux membres, la municipalité a décidé de verser cette somme de 6800 euros pour les aider à repartir avec une nouvelle organisation et l'embauche d'un directeur.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 6800,00 €

Le Conseil Municipal, à 1 contre et 18 pour :

APPROUVE le versement si l'association continue

INSCRIT les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2021

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVÉE DU SACRÉ CŒUR POUR 2021

Considérant le contrat d'association signé en 2019 avec l'école privée du Sacré Coeur,

Au vu de la liste des élèves fournie par l'école (89 élèves domiciliés sur la commune, dont 30 en maternelles et 59 en élémentaires),

Considérant le coût de fonctionnement s'élevant à 1623.72 € pour un élève de maternelle et à 582.58 € pour un élève de primaire pour l'année 2021 pour l'école publique Clément Pellerin.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'un montant de 83 084,00 €

INSCRIT les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2021

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2021, à l'article 6558 et payable en quatre fois.

FOURNITURES SCOLAIRES ET DOTATIONS AUX ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES POUR 2021

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée de la commune 47.00 € par élève pour les fournitures.

Par ailleurs, il est attribué à :

L'école publique :

- 524.80 € pour le renouvellement des manuels et licences

- 1000,00 € pour les albums et les livres (BCD)

L'école privée :

- 582.40 € pour le renouvellement des manuels et dictionnaires au prorata au nombre d'élèves

- 168.95 € pour le renouvellement du matériel informatique

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2021 à :

- l'article 6067 pour l'école publique pour 3 854 € + 1 524.80 € = **5 378,80 €**

- l'article 6574 pour l'école privée pour 4 277,00€ + 582.95€ + 168.95 € = **5 028.35 €**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT « CŒUR DE BOURG » PAR LE
DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE
AUTORISATION AU MAIRE POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE**

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le département de Loire Atlantique lance un appel à manifestation d'intérêt « Cœur de Bourg/cœur de ville » qui sera renouvelé tous les ans.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants.

Les communes candidates sont invitées à s'inscrire dans **une démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification de leur « coeur de bourg / coeur de ville »**, formalisé dans le cadre d'un plan-guide opérationnel ou à travers la présentation de la stratégie de transformation du « coeur de bourg / coeur de ville » mise en œuvre. Le plan-guide ou la stratégie définissent à minima les **axes structurants du projet de requalification, le périmètre d'intervention, le plan d'actions (décliné en opérations) et son calendrier de mise en œuvre.**

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif **d'accompagner les communes retenues à toutes les étapes du projet : de la phase d'initialisation de la stratégie opérationnelle de transformation du « coeur de bourg / coeur de ville » à la phase de déploiement des actions.**

Pour l'année 2021, le dossier de candidature dûment complété devra être déposé auprès de la délégation territoriale dont dépend la commune avant le 15 mars 2021. Les candidatures seront présentées ensuite au comité d'engagement composé d'élue(s) du Département qui se prononceront sur l'accompagnement technique et financier. À l'issue du comité d'engagement, un contrat-cadre pluriannuel sera signé entre les parties.

Les subventions départementales peuvent porter sur :

- le financement de l'étude relative au plan-guide opérationnel et/ou études opérationnelles,
- le financement des opérations d'investissement découlant du plan-guide. Chaque opération fait l'objet d'une demande de subvention spécifique.

Le taux maximal de subvention de l'étude relative au plan-guide opérationnel et des opérations d'investissement qui en découlent est de 30 %, 40 % ou de 50 % selon la catégorie financière de la commune éligible au titre de l'AMI. La commune de LA REGRIPIERE, en catégorie 3, pourrait bénéficier de subventions au taux maximal de 50%.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'appel à manifestation d'intérêt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré pour 17 pour, 1 contre et 1 abstention :
- **CANDIDATE** à l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur de bourg/ cœur de ville » lancé par le département de Loire-Atlantique.

INFORMATIONS DIVERSES

SOLIHA (SOLidaire pour l'habitat)

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré la fédération SOLIHA. Elle peut nous accompagner pour valoriser les deux bâtiments publics au centre de la commune et l'appartement au-dessus de la mairie.

Antenne Bouygues

L'antenne devrait être en fonctionnement fin avril début mai.

Elections

Les élections départementales et régionales auront lieu le 13 et 20 juin 2021 à la salle polyvalente pour respecter les mesures sanitaires.

Les combles Nantais

La chambre des métiers et de l'artisanat a attribué le titre de Maître Artisan à M Jean-Loup DURAND.

Plan d'Action Temps d'Activités Péri-éducative

Mme PETITEAU M-E a rappelé le fonctionnement de cette année scolaire qui est fortement impactée par le contexte du Covid.

Les enfants ne peuvent plus choisir l'atelier selon leurs envies, leurs besoins... Quelques enfants sont moins motivés que lorsqu'ils choisissaient leur atelier. La philosophie des TAP était justement de permettre aux enfants de choisir en fonction de leurs humeurs, de leurs envies, parfois de leurs camarades...

Les groupes sont fixes, à partir des groupes classes afin d'éviter les brassages. Il n'y a plus de projets intégrant des enfants de différents âges et l'intergénérationnel. Là-aussi, certaines activités permettaient une collaboration entre les grands et les petits qui étaient une plus-value du projet initial.

A ce jour, 5 ateliers (plus la sieste pour les PS/MS) sur lesquels les groupes constitués et fixes tournent quotidiennement selon un planning préétabli :

- Atelier jeu de société
- Atelier livres
- Atelier Bricolage
- Atelier expression (théâtre, musique...)
- Atelier activité physique douce

L'équipe s'est stabilisée ces dernières semaines avec l'arrivée d'un nouvel animateur, même si plusieurs arrêts maladie sont survenus.

L'équipe travaille à ce jour à des évolutions sur chaque atelier et vise :

- Une meilleure prise en compte du niveau des enfants
- Une meilleure prise en compte de leurs attentes, lorsque cela est possible.

Le Groupe de suivi TAP va se remettre en place. Il est constitué d'enseignants, de parents élus au conseil d'école, de parents de l'APE, de Croc'Loisirs, d'élus de la commission Enfance/Jeunesse et du coordinateur Enfance/Jeunesse.

Il a pour mission d'échanger sur le fonctionnement des TAP et de leurs contenus.

Une présentation de l'équipe et des ateliers va être proposée sur le site internet de la mairie.

L'équipe des TAP souhaite organiser une porte ouverte comme en juin. Cette journée avait permis aux enfants de présenter les différents ateliers auxquels ils avaient participé et de mettre en valeur certains projets.

Celle de 2020 a été annulée à cause du Covid. Pour cette année, s'il est impossible de l'organiser physiquement, une version virtuelle pourrait voir le jour, peut-être sous forme de reportages vidéo réalisés par les enfants.

Un focus sur un ou deux ateliers sera proposé pour chaque numéro du bulletin municipal.

Conseil Municipal d'enfants

Le conseil Municipal d'enfants s'est réuni le 17 février. Il a été décidé de repousser le nettoyage de printemps au mois de juillet voire septembre éventuellement sur la journée de lire en fête. La commission aménagement va réfléchir sur d'autres structures de jeux pour le 10 mars. La Tyrolienne proposée initialement sera étudiée ultérieurement.

Les enfants souhaitent participer au challenge.

Lotissement du Souchais

La viabilisation va commencer le 1^{er} mars jusqu'à fin août. La base de vie sera installée à côté de l'impasse du Souchais. Les constructions pourraient voir le jour début septembre.

Piscines

Les piscines sont actuellement fermées sauf le bassin extérieur de Divaquatic au Loroux Bottereau. Actuellement, elle reçoit 200 personnes par jour. Elle est ouverte essentiellement pour les clubs.

Salle de sport

Les salles de sport sont toujours fermées. Il est proposé à la CCSL d'harmoniser l'ensemble des protocoles pour la prochaine ouverture.